



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
MARIE-GALANTE  
(population : 10 600 habitants)**

**Compte administratif de 2023  
et budget primitif de 2024**

**Budget principal et budgets annexes**

**(Établissement en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14 alinéa 2 du code général  
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2024-0065

SAISINE N° 23-001342 - L 1612-14, alinéa 2

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

**LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA GUADELOUPE,**

- VU**, le code général des collectivités territoriales ;
- VU**, le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;
- VU**, l'arrêté n° 971-2023-12-27-00003 du préfet de la Guadeloupe daté du 27 décembre 2023 portant délégation de signature à M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, publié au recueil des actes administratifs n° 971-2023-348 du 27 décembre 2023 ;
- VU**, les avis précédents de la chambre régionale des comptes, notamment les avis n° 2017-0144 et n° 2017-0145 du 21 septembre 2017 sur le compte administratif de 2016 et sur le budget primitif de 2017 des budgets principaux et annexes de la communauté de communes de Marie-Galante, ainsi que l'avis n° 2023-0070 du 14 décembre 2023 sur la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- VU**, l'arrêté du préfet de Guadeloupe n° 971-2023-12-29-00003 du 29 décembre 2023 portant règlement du budget primitif de 2023 de l'établissement public de coopération intercommunale ;

- VU, la lettre du 20 juin 2024, enregistrée au greffe de la chambre le jour même par laquelle le préfet de Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes le budget primitif 2024 de la communauté de communes de Marie-Galante en application des dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;
- VU, la lettre du 12 juillet 2024 par laquelle le président de la chambre a informé l'ordonnateur de la date limite à laquelle peuvent être présentées ses observations ;
- VU, l'ensemble des pièces du dossier ;
- VU, les observations du procureur financier, ;

Après avoir entendu M. Alexandre ABOU, premier conseiller, en son rapport.

## I. SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF

L'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable ».*

Selon l'article R. 1612-29 du même code, *« Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate ».*

Ces dispositions sont applicables aux établissements de coopération intercommunale (EPCI), aux termes de l'article L. 1612-20 du CGCT.

Le budget primitif de 2023, ensemble un budget principal, un budget annexe *« Adduction Eau Potable »*, un budget annexe *« Assainissement et Eaux usées »*, un budget annexe *« Gestion du port de Marie-Galante »* et un budget annexe *« Service Public d'assainissement non collectif »* (SPANC) a été arrêté en déséquilibre par le préfet de la Guadeloupe sur proposition de la chambre dans le cadre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de la collectivité.

Par lettre du 20 juin 2024, enregistrée au greffe le jour même, le préfet de la Guadeloupe a saisi la chambre d'une demande d'avis sur le budget primitif 2024 de la communauté de communes de Marie-Galante.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de la Guadeloupe est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2 du CGCT. Par suite, il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

## **II. SUR LA CONCORDANCE DES RÉSULTATS COMPTABLES**

Les résultats comptables par section du compte de gestion de 2023 du budget principal et des budgets annexes sont en concordance avec ceux des comptes administratifs de 2023.

## **III. SUR LES CORRECTIONS EN SINCÉRITÉ DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Lors de sa séance du 29 mai 2024, la communauté de communes a adopté le budget primitif de 2024 en application des dispositions combinées des articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du CGCT.

L'ensemble du budget principal et des budgets annexes a été adopté en équilibre.

Il appartient à la chambre de vérifier, au vu notamment des justificatifs communiqués par le représentant de l'État et l'ordonnateur, et dans les délais contraints de la procédure, la sincérité des inscriptions votées par le conseil communautaire de la communauté de communes de Marie-Galante.

### **III. A. Sur la sincérité des restes à réaliser du compte administratif**

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget primitif de 2024. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

Les restes à réaliser (RAR) correspondent, selon la définition de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales :

- en dépenses d'investissement, à l'ensemble des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice, et, en dépenses de fonctionnement, à l'ensemble des dépenses engagées non mandatées pour lesquelles le service n'a pas été réalisé au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes, à celles juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31 décembre de l'exercice.

#### **III. A. 1. Le budget principal**

La section de fonctionnement ne comporte pas de RAR tant en dépenses qu'en recettes. En revanche, elle comporte des rattachements d'un montant de 889 396,61 euros en dépenses et de 154 158,58 euros en recettes.

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 1 208 218,86 euros et de 463 132,92 euros.

a. *En recettes de fonctionnement*

Le chapitre 70 « *Produits, services, domaines et ventes* » est augmenté de 35 638,20 euros dont 34 022,44 euros tenir compte des recettes reversées par une société prestataire de la collectivité pour le traitement des déchets et 1 615,76 euros au titre de la refacturation du solde des salaires d'un agent mis à la disposition du budget annexe du « *SPANC* »

Le chapitre 731 « *Fiscalité locale* » est augmenté de 7 369 euros correspondant à des recettes fiscales complémentaires.

Le chapitre 74 « *Dotations et participations* » est augmenté de la somme de 22 032 euros correspondant à une dotation versée en 2023 par le département pour le projet « *Sentiers de randonnées* ».

En tenant compte de ces corrections (+ 65 039,20 euros) le montant des RAR en recettes de fonctionnement est arrêté à ce montant.

En conséquence, les recettes de fonctionnement corrigées s'élèvent à 9 047 123,38 euros au lieu de 8 982 084,18 euros en incluant le résultat reporté de 186 766,59 euros.

b. *En dépenses de fonctionnement*

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 34 022,44 euros correspondant à des versements aux communes de Capesterre et de Grand-Bourg pour des déchets non traités.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR en dépenses de fonctionnement est arrêté à ce montant.

En conséquence, les dépenses de fonctionnement corrigées s'élèvent à 7 371 895,62 euros au lieu de 7 337 873,18 euros.

c. *En recettes d'investissement*

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est corrigé de 818 770 euros correspondant aux soldes de subventions attendus, concernant des opérations suivantes :

- Opérations n° 083/090 « *Site de Stockage et zone d'épandage* » : 175 000 euros ;
- Opération n° 9040 « *Zone d'activités de Grande-Anse* » : 200 950 euros ;
- Opération n° 9071 « *Rénovation de l'éclairage public* » : 171 220 euros ;
- Opération n° 9079 « *Rénovation énergétique du siège* » : 201 600 euros ;
- Opération n° 9085 « *Schéma piste cyclable* » : 70 000 euros.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections (+ 818 770 euros), le montant des RAR est de 1 281 902,92 euros au lieu de 463 132,92 euros.

En conséquence, les recettes d'investissement corrigées s'élèvent à 4 896 257,70 euros au lieu de 4 077 487,70 euros.

d. En dépenses d'investissement

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » est augmenté de la somme de 148 001,70 euros à la demande de la collectivité pour la réhabilitation de la zone d'épandage financée par le solde de la subvention octroyée par le fonds européen d'investissement (FEI) en novembre 2023 soit 175 000 euros.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR est de 1 356 220,56 euros au lieu de 1 208 218,86 euros.

En conséquence, les dépenses d'investissement corrigées s'élèvent à 4 245 024,83 euros au lieu de 4 097 023,13 euros en incluant le résultat déficitaire reporté de 1 284 051,02 euros.

La communauté d'agglomération n'a pas reporté au budget primitif le montant des RAR en dépenses d'investissement votés au compte administratif pour les chapitres 20 « Immobilisations incorporelles », 204 « Subventions d'équipement versées », 21 « Immobilisations corporelles », 23 « Immobilisations en cours » et opérations d'équipement. La correction est réalisée dans le budget primitif proposé en annexe n° 1.

e. Total des corrections

Le total des corrections sur les restes à réaliser s'élève à 701 785,06 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°1 : montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	7 337 873,18	0,00	7 337 873,18	34 022,44	7 371 895,62	34 022,44
Recettes	8 795 317,59	0,00	8 795 317,59	65 039,20	8 860 356,79	65 039,20
Résultat de l'exercice	1 457 444,41	0,00	1 457 444,41	31 016,76	1 488 461,17	31 016,76
Résultat n-1	186 766,59		186 766,59	0,00	186 766,59	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 644 211,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 644 211,00</b>	<b>31 016,76</b>	<b>1 675 227,76</b>	<b>31 016,76</b>
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	1 604 753,25	1 208 218,86	2 812 972,11	148 001,70	2 960 973,81	148 001,70
Recettes	3 614 354,78	463 132,92	4 077 487,70	818 770,00	4 896 257,70	818 770,00
Résultat de l'exercice	2 009 601,53	-745 085,94	1 264 515,59	670 768,30	1 935 283,89	670 768,30
Résultat n-1	-1 284 051,02		-1 284 051,02	0,00	-1 284 051,02	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>725 550,51</b>	<b>-745 085,94</b>	<b>-19 535,43</b>	<b>670 768,30</b>	<b>651 232,87</b>	<b>670 768,30</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>2 369 761,51</b>	<b>-745 085,94</b>	<b>1 624 675,57</b>	<b>701 785,06</b>	<b>2 326 460,63</b>	<b>701 785,06</b>

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget principal de la communauté de communes de Marie-Galante est un excédent de 2 326 460,63 euros au lieu de 1 624 675,57 euros.

### III. A. 2. Le budget annexe « Adduction eau potable »

La section d'exploitation ne comporte pas de RAR en recettes et en dépenses. En revanche, elle comporte des rattachements d'un montant de 12 907,10 euros en dépenses et de 182 272,59 euros en recettes.

La section d'investissement comporte des RAR en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 2 297 120,19 euros et de 1 142 299,53 euros.

#### a. En recette d'exploitation

La communauté de communes de Marie-Galante n'a pas voté de RAR en recettes.

#### b. En dépenses d'exploitation

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est augmenté de 1 404,76 euros correspondant à des intérêts dus à l'AFD au titre d'un préfinancement soldé en 2020.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR en dépenses d'exploitation est arrêté à ce montant.

En conséquence, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 299 527,13 euros au lieu de 298 122,37 euros.

#### c. En recettes d'investissement

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » est corrigé de 811 400 euros correspondant aux soldes de subventions attendus, au titre de l'opération n° 329 « Extension de réseau quartier Saint-Michel » dont :

- 391 500 euros (Office français de la biodiversité) ;
- 362 500 euros (FEI) ;
- 57 400 euros (PEDOM) ;

Il y a lieu également de retirer ces subventions inscrites en mesures nouvelles, au chapitre 13, dès lors que les financements ont été notifiés à la collectivité avant le 31 décembre 2023.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR en recettes d'investissement est de 1 953 699,53 euros au lieu de 1 142 299,53 euros.

En conséquence, les recettes d'investissement corrigées s'élèvent à 6 012 886,65 euros au lieu de 5 201 486,85 euros en y incluant le résultat antérieur de 2 315 068,55 euros.

#### d. En dépenses d'investissement

La communauté de communes de Marie-Galante a voté des RAR pour un montant total de 2 297 120,19 euros qui n'appelle pas d'observations.

e. *Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 809 995,24 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°2 : montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

<b>Section d'exploitation</b>						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	298 122,37	0,00	298 122,37	1 404,76	299 527,13	1 404,76
Recettes	705 697,04	0,00	705 697,04	0,00	705 697,04	0,00
Résultat de l'exercice	407 574,67	0,00	407 574,67	-1 404,76	406 169,91	-1 404,76
Résultat n-1	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>407 574,67</b>	<b>0,00</b>	<b>407 574,67</b>	<b>-1 404,76</b>	<b>406 169,91</b>	<b>-1 404,76</b>
<b>Section d'investissement</b>						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	1 433 889,65	2 297 120,19	3 731 009,84	0,00	3 731 009,84	0,00
Recettes	1 744 118,77	1 142 299,53	2 886 418,30	811 400,00	3 697 818,30	811 400,00
Résultat de l'exercice	310 229,12	-1 154 820,66	-844 591,54	811 400,00	-33 191,54	811 400,00
Résultat n-1	2 315 068,55		2 315 068,55	0,00	2 315 068,55	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>2 625 297,67</b>	<b>-1 154 820,66</b>	<b>1 470 477,01</b>	<b>811 400,00</b>	<b>2 281 877,01</b>	<b>811 400,00</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>3 032 872,34</b>	<b>-1 154 820,66</b>	<b>1 878 051,68</b>	<b>809 995,24</b>	<b>2 688 046,92</b>	<b>809 995,24</b>

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget annexe « *Adduction eau potable* » de la communauté de communes de Marie-Galante est un excédent de 2 688 046,92 euros au lieu de 1 878 051,68 euros.

III. A. 3. **Le budget annexe « *Gestion du port* »**

La section d'exploitation ne comporte pas de RAR tant en dépenses qu'en recettes. En revanche, elle comporte des rattachements d'un montant de 7 537,81 euros en dépenses et de 227 835 euros en recettes.

a. *En dépenses d'exploitation*

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 7 658,56 euros correspondant à des factures EDF qui auraient dû être rattachées à l'exercice 2023.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR est arrêté à ce montant.

En conséquence, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 762 282,15 euros au lieu de 754 623,59 euros.

*b. En recettes d'exploitation*

La communauté de communes de Marie-Galante n'a pas voté de RAR en recettes.

*c. En recettes d'investissement*

La communauté de communes de Marie-Galante a voté des RAR pour un montant total de 4 340 euros qui n'appelle pas d'observations.

*d. En dépenses d'investissement*

La communauté de communes de Marie-Galante a voté des RAR pour un montant total de 23 466,28 euros qui n'appelle pas d'observations.

*e. Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 7 658,56 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°3 : montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

<b>Section d'exploitation</b>						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	754 623,59	0,00	754 623,59	7 658,56	762 282,15	7 658,56
Recettes	1 156 569,42	0,00	1 156 569,42	0,00	1 156 569,42	0,00
Résultat de l'exercice	401 945,83	0,00	401 945,83	-7 658,56	394 287,27	-7 658,56
Résultat n-1	657 171,00		657 171,00	0,00	657 171,00	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 059 116,83</b>	<b>0,00</b>	<b>1 059 116,83</b>	<b>-7 658,56</b>	<b>1 051 458,27</b>	<b>-7 658,56</b>
<b>Section d'investissement</b>						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	241 195,32	4 340,00	245 535,32	0,00	245 535,32	0,00
Recettes	22 037,33	23 466,28	45 503,61	0,00	45 503,61	0,00
Résultat de l'exercice	-219 157,99	19 126,28	-200 031,71	0,00	-200 031,71	0,00
Résultat n-1	-5 347,64		-5 347,64	0,00	-5 347,64	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-224 505,63</b>	<b>19 126,28</b>	<b>-205 379,35</b>	<b>0,00</b>	<b>-205 379,35</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>834 611,20</b>	<b>19 126,28</b>	<b>853 737,48</b>	<b>-7 658,56</b>	<b>846 078,92</b>	<b>-7 658,56</b>

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget annexe « *Gestion du port* » de la communauté de communes de Marie-Galante est un excédent de 846 078,92 euros au lieu de 853 737,48 euros.

### III. A. 4. Le budget annexe « Assainissement collectif »

La section d'exploitation ne comporte pas de restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes. En revanche, elle comporte des rattachements d'un montant de 596,75 euros en dépenses et de 13 905,74 euros en recettes.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 1 007 715,53 euros et de 916 746,56 euros.

#### a. En recettes d'exploitation

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » est majoré de 56 266,04 euros afin de régulariser la recette figurant au compte 471 « Recettes à régulariser » et correspondant à un remboursement lié à un double paiement au Crédit Agricole.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR est arrêté à ce montant.

En conséquence, les recettes d'exploitation corrigées s'élèvent à 536 210,38 euros au lieu de 479 944,34 euros.

#### b. En dépenses d'exploitation

La communauté de communes de Marie-Galante n'a pas voté de RAR en dépenses.

#### c. En recettes d'investissement

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » est corrigé de 1 488 412,50 euros correspondant aux soldes de subventions attendus, au titre des opérations suivantes :

- Opérations n° 604 « Station d'épuration de Capesterre » : 50 000 euros
- Opération n° 616 « Améliorer le traitement des eaux usées » : 271 537,50 euros
- Opération n° 617 « STEP de Folle-Anse » : 1 166 875 euros

En tenant compte de cette correction (+1 488 412,50 euros) le montant des RAR en recettes d'investissement est de 2 405 159,06 euros au lieu de 916 746,56 euros.

En conséquence, les recettes d'investissement corrigées s'élèvent à 2 986 199,52 euros au lieu de 1 497 787,02 euros.

#### d. En dépenses d'investissement

La communauté de commune de Marie-Galante a voté des RAR en dépenses d'un montant total de 1 007 715,53 euros qui n'appelle pas d'observations.

#### e. Total des corrections

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 1 544 678,54 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°4 : montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

<b>Section d'exploitation</b>						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	179 512,76	0,00	179 512,76	0,00	179 512,76	0,00
Recettes	479 944,34	0,00	479 944,34	56 266,04	536 210,38	56 266,04
Résultat de l'exercice	300 431,58	0,00	300 431,58	56 266,04	356 697,62	56 266,04
Résultat n-1	-181 629,10		-181 629,10	0,00	-181 629,10	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>118 802,48</b>	<b>0,00</b>	<b>118 802,48</b>	<b>56 266,04</b>	<b>175 068,52</b>	<b>56 266,04</b>
<b>Section d'investissement</b>						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	412 407,08	1 007 715,53	1 420 122,61	0,00	1 420 122,61	0,00
Recettes	581 040,46	916 746,56	1 497 787,02	1 488 412,50	2 986 199,52	1 488 412,50
Résultat de l'exercice	168 633,38	-90 968,97	77 664,41	1 488 412,50	1 566 076,91	1 488 412,50
Résultat n-1	-155 965,76		-155 965,76	0,00	-155 965,76	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>12 667,62</b>	<b>-90 968,97</b>	<b>-78 301,35</b>	<b>1 488 412,50</b>	<b>1 410 111,15</b>	<b>1 488 412,50</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>131 470,10</b>	<b>-90 968,97</b>	<b>40 501,13</b>	<b>1 544 678,54</b>	<b>1 585 179,67</b>	<b>1 544 678,54</b>

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget annexe « Assainissement » de la communauté de communes de Marie-Galante est un excédent de 1 585 179,67 euros au lieu de 40 501,13 euros.

### III. A. 5. Le budget annexe « Assainissement non collectif »

La section d'exploitation, comme celle d'investissement, ne comporte pas de RAR tant en dépenses qu'en recettes. En revanche, elle comporte des rattachements d'un montant de 162,51 euros en dépenses et de 427,65 euros en recettes.

#### a. En recettes d'exploitation

Aucune correction ne doit être apportée en l'espèce.

#### b. En dépenses d'exploitation

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est augmenté de 1 615,76 euros correspondant au solde de remboursement du salaire de l'agent mis à disposition par la CCMG au budget SPANC.

En tenant compte de cette correction, le montant des RAR est arrêté à ce montant.

En conséquence, les dépenses d'exploitation corrigées s'élèvent à 47 216,93 euros au lieu de 45 601,17 euros.

c. *En recettes d'investissement*

Aucune correction ne doit être apportée en l'espèce.

d. *En dépenses d'investissement*

Aucune correction ne doit être apportée en l'espèce.

e. *Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à -1 615,76 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°5 : montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

<b>Section d'exploitation</b>						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	45 601,17	0,00	45 601,17	1 615,76	47 216,93	1 615,76
Recettes	17 216,76	0,00	17 216,76	0,00	17 216,76	0,00
Résultat de l'exercice	-28 384,41	0,00	-28 384,41	-1 615,76	-30 000,17	-1 615,76
Résultat n-1	20 285,00		20 285,00	0,00	20 285,00	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-8 099,41</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 099,41</b>	<b>-1 615,76</b>	<b>-9 715,17</b>	<b>-1 615,76</b>
<b>Section d'investissement</b>						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat n-1	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-8 099,41</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 099,41</b>	<b>-1 615,76</b>	<b>-9 715,17</b>	<b>-1 615,76</b>

Source : chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des RAR, le résultat global de clôture du compte administratif de 2023 du budget annexe « *Service public d'assainissement non collectif* » de la communauté de communes de Marie-Galante est un déficit de 9 715,17 euros au lieu d'un déficit de 8 099,41 euros.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2023 constaté au compte administratif agrégé, après correction de la chambre, présente un excédent agrégé de 7 436 050,97 euros, en raison de l'inscription en restes à réaliser des recettes d'investissement compte tenu des financements reçus en 2023 mais sans tenir compte de l'ensemble des dépenses correspondant à ces recettes, qui ne font l'objet d'un engagement qu'en 2024.

En 2023, l'amélioration du résultat courant d'exploitation du budget principal n'est dû qu'à l'augmentation des dotations et participations. Les charges d'exploitation poursuivent leur croissance, en particulier les charges de personnel qui augmentent de 17 % entre 2022 et 2023.

### III. B. Sur la sincérité des mesures nouvelles

#### III. B. 1. Budget principal

##### a. Les recettes de fonctionnement

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles de fonctionnement à 9 560 105,36 euros, hors résultat reporté.

Compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations transmises par la CCMG, il y a lieu de procéder aux corrections suivantes :

Au chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* », il convient d'inscrire la somme de 17 472,61 euros correspondant au solde du remboursement de salaire d'un agent mis à la disposition du budget « *SPANC* ».

Au chapitre 73 « *Impôts et taxes* », il est proposé de retirer 163 502,33 euros dont :

- 98 333,33 euros au compte 73433 inscrit à tort au chapitre 73 ;
- 59 717 euros au titre de la fraction de TVA-compensation TH ;
- 5 452 euros au titre de la compensation CVAE.

Au chapitre 731 « *Fiscalité locale* », il est proposé d'ajouter 98 333,33 euros au titre de la taxe sur les passagers des transports maritimes.

Au chapitre 74 « *Dotations et participations* », il est proposé de majorer ce chapitre de la somme de 306 103 euros dont :

- 24 500 euros pour le financement d'un poste de conseiller numérique ;
- 141 603 euros de subvention pour l'opération ABC ;
- 140 000 euros au titre du financement de l'opération « *TRANSAT Niji 40* » par le département.

Au chapitre 77 « *Produits spécifiques* », il convient d'inscrire la somme de 115 891,70 euros au titre de mandats atteints par la prescription quadriennale.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (+ 374 298,31 euros), les recettes nouvelles de fonctionnement corrigées s'élèvent à 11 578 614,67 euros au lieu de 11 204 316,36 euros, incluant le solde d'exécution positif antérieur de 1 644 211 euros.

##### b. Les dépenses de fonctionnement

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 11 204 316,36 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est majoré de 307 550,34 euros compte tenu des informations communiquées par la CCGM et de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 140 000 euros au titre du reversement de la subvention octroyée par le département pour l'opération « *TRANSAT Niji 40* ».

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est augmenté de 8 500 euros correspondant à un remboursement de préfinancement à l'AFD pour l'échéance de mars 2024.

Enfin, le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est minoré de - 50 735,27 euros pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (+ 405 315,07 euros) les dépenses nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 11 609 631,43 euros au lieu de 11 204 316,36 euros

*c. Les recettes d'investissement*

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 5 165 654,11 euros hors résultat reporté et RAR.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 423 742 euros compte tenu d'une part du report au compte administratif 2023 des subventions inscrites indûment en mesures nouvelles pour un montant de 643 770 euros et d'autre part de l'inscription de la subvention FEI de 220 028 euros octroyée pour l'opération « *Digue d'enrochement* ».

En miroir du montant corrigé au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu de diminuer le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 50 735,27 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (-474 477,27 euros) les recettes nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 5 416 726,84 euros au lieu de 5 891 204,11 euros, incluant le solde d'exécution positif antérieur de 725 550 euros.

*d. Les dépenses d'investissement*

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 5 146 118,17 euros, hors RAR.

Compte tenu des informations transmises par la collectivité, le chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » est majoré de 268 630,38 euros dont 238 730,38 euros au titre de l'opération « *Digue d'enrochement* » et 29 900 euros pour financer un dépassement de marché.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 98 646,82 euros d'une part par la suppression de l'opération « *Amélioration des gestes de tri* » estimée à 127 917 euros d'autre part, par l'inscription de crédits supplémentaires pour l'acquisition de corbeilles de rue et de composteurs bacs dont le besoin a été évalué à 29 270,18 euros.

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes* » est minoré de 47 397 euros au regard du tableau d'amortissement fourni pour la dette bancaire 2024.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (+ 122 586,56 euros), les dépenses nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 5 268 704,73 euros au lieu de 5 146 118,17 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif principal corrigé en sincérité est en excédent prévisionnel de 73 704,47 euros, conformément au tableau n° 7 de l'annexe au présent avis.

**III. B. 2. La sincérité du budget annexe « *Adduction eau potable* »**

*a. Les recettes d'exploitation*

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 542 519 euros.

Le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » est majoré de 22 625,57 euros correspondant à l'inscription de mandats atteints par la déchéance quadriennale.

En tenant compte de cette correction en sincérité, les recettes nouvelles de fonctionnement corrigées s'élèvent à 972 719,24 euros au lieu de 950 093,67 euros, incluant le solde d'exécution positif antérieur de 407 574,67 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 950 093,67 euros.

Le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » est minoré de la somme de 1 404,76 euros indûment inscrite en mesures nouvelles et reportée au compte administratif 2023 au titre de la régularisation du solde 472 pour des intérêts bancaires.

Enfin, le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est majoré de 22 625,57 euros pour permettre l'équilibre de cette section.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (+ 21 220,81 euros) les dépenses nouvelles d'exploitation corrigées s'élèvent à 971 314,48 euros au lieu de 950 093,67 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La communauté des communes a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 4 311 822,12 euros, hors résultat reporté et RAR.

Il y a lieu de retirer les subventions inscrites en mesures nouvelles, au chapitre 13, pour un montant de 811 400 euros, dès lors que les financements ont été notifiés à la collectivité avant le 31 décembre 2023. Ce montant a été reporté au compte administratif pour l'opération « *Extension du réseau du quartier Saint-Michel* ».

En miroir du montant corrigé au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu de diminuer le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 22 625,57 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (- 788 774,43 euros) les recettes nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 6 148 345,36 euros au lieu de 6 937 119,79 euros incluant le solde d'exécution positif antérieur de 2 625 297,67 euros.

*d. Dépenses d'investissement*

La communauté de communes a arrêté les dépenses d'investissement nouvelles à 5 782 299,13 euros. Ces inscriptions n'appellent pas d'observations.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif annexe « *Adduction eau potable* », corrigé en sincérité, présente un excédent de 22 625,57 euros, conformément au tableau n° 8 de l'annexe au présent avis.

**III. B. 3. La sincérité du budget annexe « *Gestion du port* »**

*a. Les recettes d'exploitation*

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 1 031 820 euros, hors résultat reporté. Ces inscriptions n'appellent pas d'observations.

*b. Les dépenses d'exploitation*

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 1 866 431 euros, hors RAR.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 7 658,56 euros pour exclure des dépenses qui ont été rattachées à l'exercice 2023.

En tenant compte de cette correction en sincérité, les dépenses nouvelles d'exploitation corrigées s'élèvent à 1 858 772,44 euros au lieu de 1 866 431 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 1 450 411,99 euros, hors RAR.

Les recettes d'investissement votées en mesures nouvelles n'appellent pas d'observations.

*d. Dépenses d'investissement*

La communauté de communes a arrêté les dépenses d'investissement nouvelles à 1 245 032,64 euros, hors résultat reporté et RAR.

Les dépenses d'investissement votées en mesures nouvelles n'appellent pas d'observations.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif annexe « *Gestion du port* », corrigé en sincérité, est en équilibre, conformément au tableau n°9 de l'annexe au présent avis.

**III. B. 4. La sincérité du budget annexe « *Assainissement collectif* »**

*a. Les recettes d'exploitation*

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 44 637 euros, hors résultat reporté.

Les recettes d'exploitation votées en mesures nouvelles n'appellent pas d'observations.

*b. Les dépenses d'exploitation*

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 163 439,48 euros.

Le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est majoré de 56 266,04 euros pour permettre l'équilibre de la section d'investissement suite à l'inscription d'une recette exceptionnelle corrigée au compte administratif et reportée au budget primitif.

En tenant compte de cette correction en sincérité, les dépenses nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 219 705,52 euros au lieu de 163 439,48 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 3 092 087,22 euros.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 1 488 412,50 euros correspond aux soldes de subventions antérieures à 2024 et qui ont été rattachées au compte administratif de 2023.

En miroir du montant corrigé au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu de majorer le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 56 266,04 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité (-1 432 146,46 euros), les recettes nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 1 750 909,73 euros au lieu de 3 183 056,19 euros incluant le solde d'exécution positif antérieur de 12 667,62 euros.

*d. Dépenses d'investissement*

La communauté de communes a arrêté les dépenses d'investissement nouvelles à 3 092 087,22 euros, hors RAR.

Le chapitre « *Opérations d'équipement* » est majoré de 55 976,04 euros par l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 187 046,65 euros au titre de l'opération n° 604 « *DOMBLIERE* » et la diminution des charges de l'opération n° 617 « *FOLLE-ANSE* » de 131 070,61 euros.

Le chapitre 002 « *Emprunts et dettes* » est majoré de 290 euros au titre d'une échéance de prêt AFD pour le mois d'août 2024.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections en sincérité (+ 56 266,04 euros), les dépenses nouvelles d'investissement corrigées s'élèvent à 3 148 353,26 euros au lieu de 3 092 087,22 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif annexe « *Assainissement eaux usées* », corrigé en sincérité, est en équilibre, conformément au tableau n° 10 de l'annexe au présent avis.

**III. B. 5. La sincérité du budget annexe « *Assainissement non collectif* »**

*a. Les recettes d'exploitation*

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 34 000 euros.

Cette inscription n'appelle aucun commentaire.

*b. Les dépenses d'exploitation*

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 25 890,58 euros, hors résultat reporté.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est augmenté de la somme de 23 730,38 euros correspondant au remboursement du salaire de l'agent mis à disposition par la communauté des communes au service d'assainissement non collectif pour l'année 2024.

En tenant compte de cette correction en sincérité, les dépenses nouvelles d'exploitation corrigées s'élèvent à 59 346,14 euros au lieu de 34 000 euros.

*c. Les recettes et les dépenses d'investissement*

La communauté de communes n'a pas voté de recettes et de dépenses nouvelles d'investissement. Il convient par conséquent de supprimer les montants inscrits au budget primitif à hauteur de 25 000 euros en dépenses et en recettes.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif annexe « *Service public d'assainissement non collectif* », corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, est en déséquilibre de 25 346 euros, conformément au tableau n° 11 de l'annexe au présent avis.

#### IV. SUR LE RÉSULTAT AGRÉGÉ

Le résultat global agrégé du budget 2024 de la communauté de communes est un excédent prévisionnel de 70 985 euros qui s'établit comme il suit :

Tableau n°6 : résultat global agrégé du budget primitif 2024 (en euros)

	Budget principal	Budget annexe « Adduction eau potable »	Budget annexe « Gestion du port »	Budget annexe « Assainissement eaux usées »	Budget annexe « Service public d'assainissement non collectif »	Total
<b>Recettes</b>						
Fonctionnement	11 643 654	972 719	1 866 431	219 706	34 000	14 736 510
Investissement	6 698 630	8 102 045	1 473 878	4 156 069	0	20 430 622
<b>Total</b>	<b>18 342 284</b>	<b>9 074 764</b>	<b>3 340 309</b>	<b>4 375 774</b>	<b>34 000</b>	<b>35 167 131</b>
<b>Dépenses</b>						
Fonctionnement	11 643 654	972 719	1 866 431	219 706	59 346	14 761 856
Investissement	6 624 925	8 079 419	1 473 878	4 156 069	0	20 334 291
<b>Total</b>	<b>18 268 579</b>	<b>9 052 138</b>	<b>3 340 309</b>	<b>4 375 775</b>	<b>59 346</b>	<b>35 096 147</b>
<b>Résultat global</b>	<b>73 705</b>	<b>22 626</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-25 346</b>	<b>70 985</b>

Source : chambre régionale des comptes.

La chambre régionale des comptes de la Guadeloupe avait proposé un plan de redressement des comptes dans son avis du 21 septembre 2017. L'objectif initial était de rétablir l'équilibre budgétaire le 31 décembre 2020. Cet objectif n'a pas été atteint fin 2020. En effet, le déficit de plus de quatre millions d'euros constaté en 2017 pour le budget annexe « *Abattoir* » intégré au budget principal grevait l'équilibre général. La chambre avait préconisé à l'occasion de l'examen du compte administratif de 2020 de poursuivre les efforts de redressement par la maîtrise des charges de fonctionnement du budget principal et d'accélérer la montée en charge du recouvrement des recettes d'exploitation et des taxes des budgets annexes.

Le budget primitif 2024 fait apparaître un résultat prévisionnel de la section de fonctionnement excédentaire de 70 985 euros, résultant de l'excédent du budget principal de 73 705 euros, de l'excédent du budget annexe « *Adduction Eau potable* » de 22 626 euros et du déficit du budget annexe « *Assainissement non collectif* » estimé à 25 346 euros.

Toutefois, les dispositions des articles L. 1612-4, 5 et 14 du CGCT, interprétées à l'aune du principe d'unité budgétaire et de la jurisprudence constante (Conseil d'État, 25 février

1998 Préfet Haute Corse / commune de St Florent), imposent l'équilibre budgétaire réel de chaque budget, principal et annexe(s).

Par ailleurs, l'article L. 2224-2 du CGCT, applicable aux EPCI, dispose que, sauf exceptions, il « *est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1* ». Le SPANC faisant partie des services gérés comme des SPIC, il appartient à la CCMG de procéder à une augmentation du produit des redevances d'assainissement non collectif pour équilibrer son budget, et, si elle l'estime justifié au regard des exceptions listées par ledit article, de délibérer sur la prise en charge intégrale ou partielle du déficit du budget annexe par le budget principal.

### PAR CES MOTIFS,

- 1) **DÉCLARE** recevable la transmission par le préfet de la Guadeloupe à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2023 et du budget primitif de 2024 de la communauté de communes de Marie-Galante, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- 1) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture agrégé du compte administratif de 2023 de la communauté de communes est un excédent de 7 436 050,97 euros dont un déficit de 9 715,17 euros du budget annexe service public d'assainissement non collectif ;
- 2) **CONSTATE** que le budget voté par l'établissement pour 2024 n'est pas en équilibre réel en raison du déficit du budget annexe service public d'assainissement non collectif ;
- 3) **PROPOSE** ainsi au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2024 de l'établissement public de coopération intercommunale, en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 4) **DEMANDE** au préfet de Guadeloupe de lui transmettre le compte administratif de 2023 et le budget primitif de 2024 de l'établissement public de coopération intercommunale conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;
- 5) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 6) **DEMANDE** en conséquence à la communauté de communes de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 7) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de Guadeloupe, à l'ordonnateur et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de Guadeloupe, le 12 novembre 2024.

Présents :

- M. Pierre GRIMAUD, président de séance ;
- M. Hervé SECK, premier conseiller ;
- M. Alexandre ABOU, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance

Pierre GRIMAUD

Martine AZARÈS

**ANNEXE 1 : Budget de la communauté de communes de Marie-Galante proposé pour 2024**

Tableau n°7 : budget principal de 2024 corrigé par la chambre

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	2 521 776,76	0,00	307 550,34	2 829 327
012	Charges de personnel	4 197 943,69	0,00	0,00	4 197 944
014	Atténuations de produits	524 088,00	0,00	0,00	524 088
016	APA	0,00	0,00	0,00	0
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	1 346 841,61	34 022,44	140 000,00	1 520 864
6586	Frais de fonctionnement de groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	172 000,00	0,00	8 500,00	180 500
67	Charges exceptionnelles	783 098,81	0,00	0,00	783 099
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	1 234 567,49	0,00	-50 735,27	1 183 832
042	Opér.ordre de transferts entre sections	424 000,00	0,00	0,00	424 000
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>11 204 316,36</b>	<b>34 022,44</b>	<b>405 315,07</b>	<b>11 643 654</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	0,00	10 000
016	APA	0,00	0,00	0,00	0
017	RSA/Régularisation de RMI	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	905 459,80	35 638,20	17 472,61	958 571
73	Impôts et taxes	2 238 651,33	0,00	-163 502,33	2 075 149
731	Fiscalité locale	4 443 680,00	7 369,00	98 333,33	4 549 382
74	Dotations et participations	1 957 914,23	22 032,00	306 103,00	2 286 049
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	4 400,00	0,00	115 891,70	120 292
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	1 644 211,00	0,00	0,00	1 644 211
<b>Total</b>		<b>11 204 316,36</b>	<b>65 039,20</b>	<b>374 298,31</b>	<b>11 643 654</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 126 413,04	-60 420,41	268 630,38	1 334 623
204	Subventions d'équipement versées	446 792,71	-446 792,71	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	2 825 924,68	-274 061,52	-98 646,82	2 453 216
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	1 420 812,65	-17 650,50	0,00	1 403 162
OP	Opérations d'équipement	0,00	946 926,84	0,00	946 927
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	14 280,00	0,00	0,00	14 280
16	Emprunts et dettes assimilées	520 113,95	0,00	-47 397,00	472 717
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45,1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>6 354 337,03</b>	<b>148 001,70</b>	<b>122 586,56</b>	<b>6 624 925</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 233 607,10	818 770,00	-423 742,00	3 628 635
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	271 609,30	0,00	0,00	271 609
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	419 758,64	0,00	0,00	419 759
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	45 244,50	0,00	0,00	45 245
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	-50 735,27	-50 735
040	Opér.ordre de transferts entre sections	1 234 567,49	0,00	0,00	1 234 567
041	Opérations patrimoniales	424 000,00	0,00	0,00	424 000
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	725 550,00	0,00	0,00	725 550
<b>Total</b>		<b>6 354 337,03</b>	<b>818 770,00</b>	<b>-474 477,27</b>	<b>6 698 630</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	11 204 316,36	34 022,44	405 315,07	11 643 654
Recettes	<b>11 204 316,36</b>	<b>65 039,20</b>	<b>374 298,31</b>	11 643 654
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>31 016,76</b>	<b>-31 016,76</b>	<b>0</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	6 354 337,03	148 001,70	122 586,56	6 624 925
Recettes	6 354 337,03	818 770,00	-474 477,27	6 698 630
<b>Résultat</b>	0,00	670 768,30	-597 063,83	73 705
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>701 785,06</b>	<b>-628 080,59</b>	<b>73 05</b>

Tableau n° 8 budget primitif du budget annexe « Adduction eau potable »

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	159 831,00	0,00	0,00	159 831
012	Charges de personnel, frais assimilés	225 763,73	0,00	0,00	225 764
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00	0,00	4 000
65	Autres charges de gestion courantes	20,00	0,00	0,00	20
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	2 738,30	1 404,76	-1 404,76	2 738
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	437 740,64	0,00	22 625,57	460 366
042	Opér.ordre de transferts entre sections	120 000,00	0,00	0,00	120 000
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>950 093,67</b>	<b>1 404,76</b>	<b>21 220,81</b>	<b>972 719</b>
Recettes d'exploitation		Budget voté	Corrections de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations	441 519,00	0,00	0,00	441 519
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	101 000,00	0,00	0,00	101 000
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	22 625,57	22 626
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	407 574,67	0,00	0,00	407 575
<b>Total</b>		<b>950 093,67</b>	<b>0,00</b>	<b>22 625,57</b>	<b>972 719</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	102 000,00	0,00	0,00	102 000
21	Immobilisations corporelles	242 941,50	0,00	0,00	242 942
23	Immobilisations en cours	448 780,00	0,00	0,00	448 780
OP	Opérations d'équipement	6 997 323,60	0,00	0,00	6 997 324
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	288 374,22	0,00	0,00	288 374
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>8 079 419,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 079 419</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
13	Subventions d'investissement	4 221 571,60	811 400,00	-811 400,00	4 221 572
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	47 631,50	0,00	0,00	47 632
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	627 177,91	0,00	0,00	627 178
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	437 740,64	0,00	22 625,57	460 366
040	Opér.ordre de transferts entre sections	120 000,00	0,00	0,00	120 000
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	2 625 297,67	0,00	0,00	2 625 298
<b>Total</b>		<b>8 079 419,32</b>	<b>811 400,00</b>	<b>-788 774,43</b>	<b>8 102 045</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	950 093,67	1 404,76	21 220,81	972 719
Recettes	<b>950 093,67</b>	<b>1 404,76</b>	<b>21 220,81</b>	972 719
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	8 079 419,32	0,00	0,00	8 079 419
Recettes	8 079 419,32	811 400,00	-788 774,43	8 102 045
<b>Résultat</b>	0,00	811 400,00	-788 774,43	22 626
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>811 400,00</b>	<b>-788 774,43</b>	<b>22 626</b>

Tableau n°9 : budget primitif du budget annexe « Gestion du Port »

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	130 885,00	7 658,56	-7 658,56	130 885
012	Charges de personnel, frais assimilés	503 164,79	0,00	0,00	503 165
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	7 723,64	0,00	0,00	7 724
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	1 002 268,24	0,00	0,00	1 002 268
042	Opér.ordre de transferts entre sections	220 389,33	0,00	0,00	220 389
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>1 866 431,00</b>	<b>7 658,56</b>	<b>-7 658,56</b>	<b>1 866 431</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations	83 820,00	0,00	0,00	83 820
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	948 000,00	0,00	0,00	948 000
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	834 611,00	0,00	0,00	834 611
<b>Total</b>		<b>1 866 431,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 866 431</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	152 000,00	0,00	0,00	152 000
21	Immobilisations corporelles	605 500,00	0,00	0,00	605 500
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	394 652,00	0,00	0,00	394 652
OP	Opérations d'équipement	28 545,46	0,00	0,00	28 545
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	68 675,18	0,00	0,00	68 675
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	<b>224 505,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 506</b>
<b>Total</b>		<b>1 473 878,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 473 878</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	26 714,87	0,00	0,00	26 715
106	Réserves	224 505,83	0,00	0,00	224 506
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	1 002 268,24	0,00	0,00	1 002 268
040	Opér.ordre de transferts entre sections	220 389,33	0,00	0,00	220 389
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>1 473 878,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 473 878</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	1 866 431,00	7 658,56	-7 658,56	1 866 431
Recettes	<b>1 866 431,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	1 866 431
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	1 473 878,27	0,00	0,00	1 473 878
Recettes	1 473 878,27	0,00	0,00	1 473 878
<b>Résultat</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>

Tableau n°10 : budget primitif du budget annexe « Assainissement collectif »

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	37 364,80	0,00	0,00	37 365
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	379,10	0,00	0,00	379
66	Charges financières	13 000,00	0,00	0,00	13 000
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	64 695,58	0,00	56 266,04	120 962
042	Opér.ordre de transferts entre sections	48 000,00	0,00	0,00	48 000
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>163 439,48</b>	<b>0,00</b>	<b>56 266,04</b>	<b>219 706</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations	44 637,00	0,00	0,00	44 637
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	56 266,04	0,00	56 266
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	118 802,48	0,00	0,00	118 802
<b>Total</b>		<b>163 439,48</b>	<b>56 266,04</b>	<b>0,00</b>	<b>219 706</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 126,70	0,00	0,00	16 127
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00	4 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	5 000,00	0,00	0,00	5 000
OPE	Opérations en cours	3 915 958,58	0,00	55 976,04	3 971 935
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	85 107,41	0,00	0,00	85 107
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	0,00	290,00	45 290
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	28 610,06	0,00	0,00	28 610
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>4 099 802,75</b>	<b>0,00</b>	<b>56 266,04</b>	<b>4 156 069</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
13	Subventions d'investissement	3 618 708,50	1 488 412,50	-1 488 412,50	3 618 709
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	355 731,05	0,00	0,00	355 731
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	64 695,58	0,00	56 266,04	120 962
040	Opér.ordre de transferts entre sections	48 000,00	0,00	0,00	48 000
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	<b>12 667,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 668</b>
<b>Total</b>		<b>4 099 802,75</b>	<b>1 488 412,50</b>	<b>-1 432 146,46</b>	<b>4 156 069</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	163 439,48	0,00	56 266,04	219 706
Recettes	<b>163 439,48</b>	<b>56 266,04</b>	<b>0,00</b>	219 706
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>56 266,04</b>	<b>-56 266,04</b>	<b>0</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	4 099 802,75	0,00	56 266,04	4 156 069
Recettes	4 099 802,75	1 488 412,50	-1 432 146,46	4 156 069
<b>Résultat</b>	0,00	1 488 412,50	-1 488 412,50	0
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>1 544 678,54</b>	<b>-1 544 678,54</b>	<b>0</b>

Tableau n°11 : budget primitif du budget annexe « Assainissement non collectif »

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	2 800,00	0,00	0,00	2 800
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 090,58	1 615,76	23 730,38	48 437
014	Atténuations de produits	10,00	0,00	0,00	10
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	8 099,42	0,00	0,00	8 099
<b>Total</b>		<b>34 000,00</b>	<b>1 615,76</b>	<b>23 730,38</b>	<b>59 346</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations	34 000,00	0,00	0,00	34 000
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>34 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	0,00	-25 000,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
4581	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 000,00</b>	<b>0</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
13	Subventions d'investissement	25 000,00	0,00	-25 000,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 106)	0,00	0,00	0,00	0
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnement reçues	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
4582	Total opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Total</b>		<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 000,00</b>	<b>0</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	34 000,00	1 615,76	23 730,38	59 346
Recettes	<b>34 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	34 000
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 615,76</b>	<b>-23 730,38</b>	<b>-25 346</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Corrections de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	25 000,00	0,00	-25 000,00	0
Recettes	25 000,00	0,00	-25 000,00	0
<b>Résultat</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 615,76</b>	<b>-23 730,38</b>	<b>-25 346</b>